



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 août 2015
Français
Original : anglais/espagnol/français

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2015

8-10 septembre 2015

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Colombie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Colombie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période allant du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2019, soit un montant de 3 867 500 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 56 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2015.

* E/ICEF/2015/12.



Fondements du programme

1. La Colombie compte plus de 47 millions d'habitants, dont 32 pour cent sont des enfants et des adolescents. La majorité de la population se considère comme métis, 10 pour cent s'identifient comme Afro-Colombiens et 3,4 pour cent comme autochtones. Aujourd'hui, les trois quarts de la population vivent dans des zones urbaines et cette proportion devrait passer à 85 pour cent d'ici 2050.

2. Malgré un conflit armé interne qui touche le pays depuis plus de cinquante ans, la Colombie est parvenue à améliorer les perspectives et la qualité de vie de ses habitants. Depuis 1990, l'Indice de développement humain a progressé de 20 pour cent. La Colombie est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure doté d'un cadre juridique et politique avancé. Une croissance durable et l'extension des programmes de protection sociale ont contribué à la diminution de la pauvreté de revenu, passée de 49,7 pour cent en 2002 à 28,5 pour cent en 2014, et du taux d'incidence de la pauvreté extrême, passé de 17,7 pour cent à 8,1 pour cent pendant la même période. Le taux de pauvreté multidimensionnelle (défini comme le pourcentage de personnes défavorisées par rapport à au moins cinq dimensions de bien-être autres que monétaire) a également décliné, passant de 30,4 pour cent en 2010 à 21,9 pour cent en 2014.

3. Depuis 2012, les négociations sur un accord de paix avec le groupe armé FARC-EP (Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée du peuple) ont progressé. Ce groupe paramilitaire possède le nombre le plus élevé de combattants et la plus grande assise territoriale en Colombie. Les pourparlers de paix représentent un bond en avant historique vers la fin d'un long conflit ayant fait 7,2 millions de victimes signalées, dont 31 pour cent (2,1 millions) sont des enfants et des adolescents. Le conflit a entraîné la mort de 930 000 personnes et le déplacement interne de plus de 6 millions d'habitants.

4. Cette transition pourrait également faire avancer les négociations avec les autres principaux groupes armés. Cependant, même un accord signé ne mettra pas fin aux violences et aux atteintes aux droits des enfants en Colombie. La situation actuelle continue de poser des difficultés pour : a) la mise en place d'un système de justice transitionnelle; b) un désarmement, une démobilisation et une réintégration (DDR) effectifs des enfants; c) l'application d'accords de paix sur le terrain; d) et la concrétisation de la réconciliation.

5. Les enfants sont spécialement touchés par les mines antipersonnel, les munitions non explosées et les engins explosifs de fabrication artisanale, le recrutement et l'utilisation par les groupes armés, la violence sexuelle, le déplacement interne et l'emprisonnement/la privation d'aide humanitaire. Selon les rapports présentés au Secrétaire général, 723 cas de recrutement d'enfants ont été recensés entre 2012 et 2013. Pour la seule année 2013, au moins 43 enfants ont été tués et 83 gravement blessés au cours d'attaques perpétrées par des groupes armés. Bien qu'il soit impossible de savoir combien d'enfants sont actuellement membres de ces groupes, l'Institut colombien de bien-être familial (Instituto Colombiano de Bienestar Familiar, ICBF) a entre 1999 et 2014 porté assistance à 5 694 enfants et adolescents qui ont été démobilisés de groupes armés non gouvernementaux (28 pour cent de filles et 72 pour cent de garçons).

6. Le plan national de développement du gouvernement pour la période 2014–2018, « Tous ensemble pour un nouveau pays », a donné la priorité aux questions de

paix, d'équité et d'éducation. La première rend compte de la volonté politique de parvenir à une paix durable à travers une approche axée sur les droits de l'homme. L'équité implique une vision globale du développement humain assortie de perspectives pour tous. L'éducation est perçue comme l'outil à long terme de l'inclusion sociale et de la croissance économique. Le programme de pays appuie ces trois piliers essentiels pour les enfants et les adolescents, qui sont à la fois bénéficiaires et vecteurs du changement vers la réconciliation et le développement.

7. Les régions les plus pauvres du pays, où vivent la majorité des communautés rurales, autochtones et afro-colombiennes, sont les plus marquées par la présence de groupes armés non gouvernementaux et les activités économiques illégales. L'impact du conflit sur les enfants multiplie les effets des autres formes de violence à la maison, à l'école et dans le milieu environnant.

8. La violence sexiste, particulièrement la violence sexuelle à l'encontre des enfants, constitue une menace majeure, alors même que les cas sont rarement signalés. Un bon indicateur est le taux de grossesse chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans, qui a atteint 19,5 pour cent en 2010. D'autres informations proviennent d'examens médico-légaux associés à des infractions sexuelles présumées. En 2013, 17 906 procédures de ce type ont été menées sur des enfants et des adolescents, 84 pour cent étant des filles et 16 pour cent des garçons. Dans une situation de conflit armé, la violence sexiste est d'autant plus difficile à évaluer et à poursuivre en justice. Des sources indépendantes estiment qu'entre 2008 et 2012, il y a eu au moins 48 915 victimes de violence sexuelle âgées de moins de 18 ans (41 313 filles et 7 602 garçons) dont les agresseurs présumés étaient membres de groupes armés.

9. Les risques associés au conflit armé sont exacerbés par la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles. Des phénomènes environnementaux réguliers provoquent des glissements de terrain et des inondations, ou encore des saisons extrêmement sèches et des restrictions d'eau d'une ampleur toujours plus grande, qui touchent les enfants le plus directement. Pour la seule année 2013, le gouvernement a rapporté que 37 834 personnes avaient été touchées par des catastrophes naturelles, principalement des inondations et des glissements de terrain.

10. L'éducation contribue de façon importante à l'équité, à la consolidation de la paix et à la réconciliation. Ces dernières années, le système éducatif colombien a réalisé d'importants progrès avec une augmentation régulière du taux de couverture pour tous les niveaux d'études. Les données les plus récentes (2012) montrent que dans le primaire comme dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le taux brut de scolarisation se situe au-dessus de 100 pour cent (enfants plus âgés que leur niveau d'études compris). Dans l'enseignement préscolaire et le second cycle du secondaire, le taux de couverture est respectivement d'environ 97 pour cent et 75 pour cent. Les résultats obtenus aux examens nationaux et internationaux se sont améliorés au cours des dernières années.

11. Bien que le taux national d'abandon scolaire dans l'enseignement primaire et secondaire ait diminué entre 2010 et 2013, passant de 4,9 pour cent à 3,6 pour cent, il reste élevé, notamment dans les zones rurales. Le taux d'analphabétisme était de 5,2 pour cent en 2014 à l'échelle nationale, mais atteignait 12,4 pour cent dans les zones rurales. L'autonomie administrative nouvellement acquise par les autorités autochtones en 2014 grâce au décret 1953 n'est qu'une étape préliminaire dans la lutte contre les inégalités structurelles persistantes dans le secteur de l'éducation.

12. Bien que les services publics englobent progressivement plus d'enfants et de familles, et que des législations et des politiques progressistes aient été mises en place, de nombreux groupes de populations demeurent exclus. En 2011, un enfant sur trois vivait dans la pauvreté. Les adolescents des zones rurales étaient 2,8 fois plus susceptibles que ceux des zones urbaines de vivre dans la pauvreté multidimensionnelle. La situation est pire parmi les personnes déplacées dans leur propre pays : 63 pour cent des foyers touchés vivent dans la pauvreté et un tiers dans l'extrême pauvreté.

13. En Colombie, le système de protection sociale est hautement développé. Cependant, plusieurs programmes sont dispensés de façon fragmentée avec un très faible taux de couverture dans les zones semi-urbaines et rurales. Un système de protection sociale prenant mieux en compte les enfants est nécessaire pour réduire leur vulnérabilité. Des difficultés subsistent pour atteindre l'ensemble des communautés rurales et ethniques. Selon les statistiques nationales, le taux de mortalité de l'enfant était de 17,5 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2012 mais, dans six des départements présentant la proportion la plus élevée de communautés autochtones, cet indicateur était plus de deux fois plus élevé. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans s'élève à plus du double de la moyenne nationale (20,5 décès pour 1 000 naissances vivantes) dans les départements de la côte Pacifique (Chocó, 53,2) et de la région amazonienne (47,51); à La Guajira, il est de 39.6. Au Chocó, le ratio de mortalité maternelle est de 224 décès pour 100 000 naissances vivantes, plus de trois fois la moyenne nationale (65.9).

14. Les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours (2011) et de l'évaluation de la coopération avec deux donateurs majeurs, le Canada et la Suède (2014), montrent que le rôle de l'UNICEF comme coordonnateur a permis d'obtenir des résultats concrets et durables en faveur des enfants. Le recours à des partenariats a permis de transformer les politiques nationales en solutions pratiques au niveau infranational (p. ex. des commissions intersectorielles pour prévenir le recrutement des enfants et la stratégie nationale pour le développement de la petite enfance). En utilisant des partenariats étendus, le nouveau programme continuera à éliminer les goulots d'étranglement qui retardent l'impact des législations et des politiques qui, bien que progressistes, ne touchent pas la totalité des enfants, des familles et des communautés.

Priorités du programme et partenariats

15. L'objectif global du nouveau programme de pays est de garantir que les enfants et les adolescents puissent jouir de leurs droits grâce à l'égalité d'accès aux services sociaux, améliorent leurs acquis scolaires et soient efficacement protégés de la violence, en vue de contribuer à la consolidation de la paix et à la réconciliation. Le programme favorisera le changement de l'environnement favorable, en veillant à ce que les droits des enfants et des adolescents aient la priorité et soient garantis par les lois et leur mise en pratique dans le contexte probable d'un accord de paix. Le programme agira sur les facteurs liés à l'offre et à la demande de services sociaux de base pour les enfants. Le programme possède quatre composantes : protection de l'enfance; éducation inclusive; survie et développement des jeunes enfants; et inclusion sociale et suivi des droits de l'enfant.

16. L'UNICEF prône un meilleur alignement des politiques et pratiques gouvernementales sur la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme de développement pour l'après-2015. Le programme s'aligne sur les piliers et les stratégies du plan national de développement. Le programme de l'UNICEF est conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) dans les domaines de la consolidation de la paix et du développement durable.

17. Le plan national de développement reconnaît que « la paix est locale » (« *La paz es territorial* »). Le programme s'attachera à faire en sorte d'assurer aux enfants les dividendes de la paix en mettant en place des liens entre l'administration nationale et la fourniture de services sociaux au niveau local. Ceci sera réalisé par la voie de l'assistance technique, du renforcement des capacités et d'une amélioration de la gouvernance locale décentralisée, notamment dans les communautés autochtones et afro-colombiennes.

18. Au niveau national, le programme sera axé sur les activités de plaidoyer, la mise au point de politiques et de programmes, et le suivi. Au niveau régional et départemental, les interventions viseront à appuyer des projets novateurs précis mettant en pratique les différentes composantes programmatiques. L'établissement des priorités au niveau géographique s'appuiera sur une analyse de la situation axée sur les risques qui identifiera le nombre et la localisation des enfants les plus défavorisés et les plus exclus, en prenant en compte les municipalités définies par le système des Nations Unies et le gouvernement comme les zones les plus à même de générer des dividendes de la paix à court terme. Celles-ci comprennent, mais sans s'y limiter, la région Pacifique de Chocó à Nariño; Antioquia, Córdoba et le centre-nord de la Colombie; le Sud, y compris les départements d'Amazonas et de Putumayo.

19. L'élaboration des politiques nationales s'appuiera sur l'expérience de terrain et les priorités nationales seront traduites en solutions locales concrètes en faveur des enfants. L'évaluation des modèles et des bonnes pratiques identifiés au niveau local orienteront les politiques et programmes nationaux en vue de les reproduire ailleurs.

20. Dans la lignée du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes et d'une analyse récente portant sur l'égalité des sexes, le programme réunira les acteurs du milieu de l'éducation dans le but de transformer les représentations et les pratiques qui perpétuent la discrimination et la violence sexiste. Il renforcera aussi les capacités institutionnelles à répondre à la violence sexiste, notamment la violence sexuelle, en promouvant une protection globale dans tous les contextes, dont les situations d'urgence, et en sensibilisant et aidant les communautés à prévenir la violence sexiste.

Protection de l'enfance

21. Le conflit interne armé qui dure depuis cinquante ans a aggravé la vulnérabilité des enfants à différentes formes de violence et compromis la capacité du pays à parvenir au développement durable. Les enfants issus des communautés autochtones et afro-colombiennes et ceux vivant dans les quartiers urbains et marginalisés sont les plus touchés par la violence. La composante « protection de l'enfance » s'attachera à résoudre les problèmes liés aux droits de l'enfant, à la fois

dans la situation de conflit armé et dans d'autres contextes sociaux, pour renforcer le système de protection au niveau national et communautaire.

22. Malgré les récents progrès réalisés grâce à la promulgation de la loi de 2011 sur les victimes et la restitution des terres, les enfants victimes n'ont toujours pas accès à des mécanismes adaptés à leurs besoins assurant les quatre composantes de la justice transitionnelle, à savoir le droit à la vérité, le droit à la justice, les réparations et la garantie de non-répétition. Parallèlement, le système judiciaire ordinaire permet un traitement différent pour les enfants victimes recrutés par les nouveaux groupes armés clandestins liés aux anciennes structures paramilitaires et ceux recrutés par les forces de guérilla.

23. Le programme appuiera la conception et la mise en œuvre d'un système de justice transitionnelle efficace et d'un cadre pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en mettant en avant les droits des enfants victimes afin qu'ils puissent bénéficier du plein appui énoncé dans la loi sur les victimes et la restitution des terres. Le programme renforcera également les capacités nationales et locales de sensibilisation aux risques posés par les mines en coopération avec la Direction de la lutte antimines. L'UNICEF participera à une action conjointe de promotion des réformes politiques au nom des enfants victimes en travaillant avec les principaux partenaires gouvernementaux comme, entre autres, l'ICBF, le Groupe d'aide aux victimes et le Bureau du médiateur.

24. Pour favoriser la participation des adolescents à la consolidation de la paix et à la réconciliation, le programme utilisera des stratégies innovantes dans des domaines tels que le sport au service de la paix, l'art, la musique et la culture. Ceci permettra d'empêcher les adolescents de tomber dans de nouvelles formes de violence organisée comme les groupes de « post-démobilisation ». Le programme s'appuiera également sur les enseignements tirés de la politique nationale de prévention du recrutement des enfants, qui a récemment fait l'objet d'une évaluation.

25. Pour remédier à l'acceptation sociale généralisée de la violence contre les filles et les femmes et pour améliorer l'efficacité du système judiciaire dans la lutte contre la violence sexiste, le programme renforcera les capacités du Système national du bien-être familial et d'autres acteurs importants. Ceci conduira à accroître leurs connaissances et leurs capacités à apporter des services efficaces de protection contre la violence sexiste en tenant compte de l'âge, de l'orientation sexuelle, de l'appartenance ethnique et des handicaps. L'UNICEF encouragera les stratégies de changement de comportement parmi les parties prenantes institutionnelles et communautaires afin d'éliminer les stéréotypes sexistes qui continuent de compromettre la reconnaissance des filles et des femmes comme détentrices de droits.

Éducation inclusive

26. Cette composante s'aligne sur tous les piliers du plan national de développement. Le programme vise à accroître les chances des filles, des garçons et des adolescents issus des régions touchées par le conflit (dont les communautés rurales, autochtones et afro-colombiennes) d'accéder à un système éducatif de qualité et inclusif, de s'y maintenir et d'apprendre, contribuant ainsi à une paix durable et à une réconciliation véritable.

27. Malgré des progrès, l'application des modèles interculturels ethniques, quand elle est nécessaire, reste insuffisante. Dans les régions fortement touchées par le conflit, les autorités locales, les communautés et les écoles ne disposent pas des ressources nécessaires pour garantir de véritables acquis scolaires pour les enfants provenant d'horizons divers. Ces limitations sont aggravées par les obstacles économiques, géographiques et liés au conflit, ce qui rend plus difficiles l'accès et le maintien à l'école. Les programmes existants et les pratiques pédagogiques sont autant de freins supplémentaires, ce qui réduit la pertinence de l'enseignement et l'inclusion. Ces facteurs affectent les populations vivant dans l'extrême pauvreté et dans les zones rurales les plus touchées par le conflit, notamment sur la côte Pacifique, dans les régions du centre-nord et du sud.

28. Pour faire face à ces difficultés, le programme développera des modèles qui permettront au Ministère de l'éducation et aux autorités territoriales d'améliorer leurs capacités à définir, mettre en œuvre et coordonner des politiques et des budgets axés sur l'équité. En retour, ceci augmentera les capacités et les ressources des écoles afin d'obtenir différents résultats : (a) meilleure qualité de l'éducation dans les zones rurales et dans les communautés autochtones et afro-colombiennes; (b) augmentation de l'accès, du maintien et du retour à l'école des enfants déscolarisés; et (c) éducation pour les enfants vivant dans des zones touchées par le conflit et les catastrophes naturelles.

29. Dans les communautés les plus touchées par le conflit armé, les autorités, les communautés et les enseignants seront épaulés pour faire des écoles des environnements d'apprentissage protecteurs et efficaces. Le programme renforcera les capacités des autorités locales chargées de l'éducation, des écoles, des communautés et du Ministère de l'éducation afin de mettre en œuvre des stratégies précises qui facilitent la réintégration dans le système éducatif des enfants et des adolescents vivant dans ces communautés ou y revenant.

30. Le programme épaulera les autorités nationales et locales chargées de l'éducation pour développer le rôle de vecteur de réconciliation et de consolidation de la paix que revêtent les écoles. Celles-ci seront reconnues comme des points de ralliement permettant de mobiliser tous les membres des communautés vers des objectifs communs de résolution des conflits sans recours à la violence et de promotion de la réconciliation, avec une participation active des adolescents, des parents, des enseignants, de la société civile et des institutions détentrices d'obligations. Le programme contribuera par ailleurs au développement d'outils, dont des lignes directrices et des méthodologies, afin de promouvoir l'éducation aux droits de l'homme, à la consolidation de la paix et à la résilience dans le cadre d'une approche sexospécifique.

31. L'UNICEF favorisera le développement de modèles éducatifs souples sexospécifiques et adaptés au contexte. Le programme travaillera en collaboration avec des partenaires clés dans les municipalités prioritaires afin de renforcer la mise en place d'environnements d'apprentissage et de services culturellement adaptés dans les communautés autochtones et afro-colombiennes. Le programme collaborera avec le secteur public et privé et les communautés ethniques pour mettre au point du matériel, des pratiques pédagogiques et des projets d'éducation communautaire innovants incluant la prévention de la violence sexiste. Les modèles seront validés avant d'être déployés à grande échelle et, si nécessaire, la

coopération Sud-Sud sera encouragée afin de partager les innovations éducatives avec d'autres pays.

Survie et développement de l'enfant

32. Cette composante s'aligne sur le pilier « équité » du plan national de développement ainsi que sur la stratégie nationale relative au développement de la petite enfance, « *De Cero a Siempre* » (« De zéro a toujours »). Le but est de donner aux jeunes enfants des communautés rurales, autochtones et afro-colombiennes les mêmes chances d'être en bonne santé, bien alimentés et à l'abri de la violence et de développer tout leur potentiel. Ceci représentera un dividende de la paix concret. Le programme œuvrera en faveur d'un meilleur accès aux services de base et à l'action humanitaire dans les zones inaccessibles en raison des problèmes d'insécurité liés au conflit armé.

33. Le programme s'attaquera à quatre goulots d'étranglement concernant le droit à la santé, à la nutrition et au développement : a) manque de coordination entre les niveaux nationaux et infranationaux, et fragilité des liens intersectoriels entre les institutions locales et les prestataires de services; b) accès insuffisant à des services sociaux de qualité adaptés aux besoins des communautés rurales, autochtones et afro-colombiennes; c) méthodes de prise en charge inadaptées au développement de la petite enfance; et d) capacités limitées des communautés ethniques à demander des services qui correspondent à leurs besoins.

34. Pour faire face à ces obstacles, le programme épaulera la Commission nationale intersectorielle pour la prise en charge intégrale des jeunes enfants et ses composantes institutionnelles pour mettre au point, valider et appliquer à grande échelle des modèles communautaires qui favorisent le développement intégral des enfants, l'accent étant mis sur la santé, la nutrition et l'éducation préscolaire. Ces efforts amélioreront la coordination et renforceront les capacités locales à répondre aux besoins des communautés rurales, ethniques et touchées par le conflit. En outre, une attention particulière sera portée aux problèmes de santé émergents chez les enfants, notamment ceux liés aux maladies non transmissibles. Dans ce cadre, le programme appuiera également les activités du gouvernement et des organismes des Nations Unies destinées à prévenir et prendre en charge les grossesses d'adolescentes.

35. Le programme contribuera à une meilleure sensibilisation des familles et au renforcement de leurs capacités comme ressource principale de prise en charge physique et émotionnelle des jeunes enfants. Cette composante renforcera les aptitudes des parents à alimenter leurs enfants correctement, à stimuler leur développement et à répondre à leurs besoins psychosociaux. Diverses stratégies seront utilisées, notamment des activités de communication en faveur du changement social et une assistance technique pour les services de conseil destinés aux responsables d'enfants.

Inclusion sociale et suivi des droits de l'enfant

36. Cette composante œuvrera en faveur d'un système de protection sociale plus adapté aux besoins des enfants et coordonné efficacement avec le système national du bien-être familial, ce qui permettra la mise en œuvre d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté axée sur les droits de l'enfant. Le programme appuiera : a) une décentralisation efficace des services de base du secteur social;

b) l'intégration de la pauvreté multidimensionnelle chez les enfants dans la stratégie nationale de réduction de l'extrême pauvreté; et c) la conception et la mise en œuvre d'une politique nationale pour les enfants, les adolescents et les jeunes.

37. L'UNICEF renforcera les capacités des acteurs du secteur public et privé à coordonner les stratégies et concevoir des outils pour la planification, l'allocation et le suivi des ressources dédiées à la concrétisation des droits de l'enfant. Ces initiatives seront accompagnées d'une assistance à l'évaluation des politiques et des programmes en faveur des enfants.

38. Les stratégies d'inclusion sociale dépendent fortement du renforcement des systèmes de suivi de la situation des enfants et des familles les plus défavorisés. Un soutien accru au renforcement des structures nationales et infranationales de suivi et d'évaluation de ce type, aussi bien dans le cadre du développement que des interventions humanitaires, permettra de mieux orienter les politiques et les programmes et d'identifier les ressources afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants et les adolescents. La mise au point continue d'outils innovants de suivi, comme par exemple le système d'information sur l'enfance et l'adolescence « Sinfonía », dérivé de DevInfo, viendra appuyer les opérations du gouvernement.

39. Les enfants et les adolescents ont un rôle essentiel à jouer comme vecteurs de changement pouvant contribuer à la consolidation de la paix et à la réconciliation. Étant donné les efforts isolés et disparates portant sur l'autonomisation et la participation des enfants, le gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère de l'intérieur, a souligné le besoin de mettre en place et de consolider une politique publique unique qui garantisse efficacement le droit des enfants à participer à la vie publique. Le programme facilitera le consensus national sur le contenu, les stratégies et les mécanismes de suivi de cette politique, en mettant l'accent sur l'autonomisation des filles.

40. L'UNICEF entrevoit la possibilité de créer des partenariats stratégiques avec les parties prenantes du secteur privé et public. Dans le secteur privé, le programme portera sur l'amélioration des pratiques d'entreprise grâce à des stratégies de responsabilité sociale des entreprises, afin de protéger les droits de l'enfant. Parmi ces stratégies figure la mobilisation de ressources par la voie du mécénat d'entreprise. En ce qui concerne le secteur public, l'UNICEF continuera de renforcer le partenariat *Hechos y Derechos* (« Faits et droits ») (une alliance avec différentes entités administratives) afin de défendre les droits des enfants et des adolescents à tous les niveaux de gouvernance.

Composante intersectorielle

41. La composante intersectorielle appuiera les activités liées à la mise en œuvre et à la gestion du programme, dont l'assistance technique et les conseils concernant les stratégies. Ceci comprendra les dépenses en personnel pour le suivi et l'évaluation du programme, la réduction des risques de catastrophe et la communication. L'UNICEF renforcera également ses opérations portant sur les collectes de fonds et les partenariats dans le secteur privé (PFP) pour recueillir des fonds pour les enfants en Colombie et dans d'autres parties du monde. La communication joue un rôle essentiel pour faire progresser les droits des enfants, notamment dans une situation faisant suite à un accord de paix, et comprend la défense de l'image de marque, les activités de plaidoyer et la mobilisation de ressources.

42. Les interventions de collecte de fonds et de partenariat dans le secteur privé seront axées sur trois sources de financement : les donateurs individuels réguliers, les entreprises, et les legs. Le potentiel du marché local concernant les donateurs individuels a progressé et est passé à 1,8 million de personnes. Les activités viseront à accroître l'obtention de fonds privés en impliquant les particuliers et les entreprises partenaires non seulement comme donateurs mais aussi comme détenteurs d'obligations.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Protection de l'enfance	467,5	29 000	29 467,5
Éducation inclusive	1 000	14 000	15 000
Survie et développement de l'enfant	500	6 000	6 500
Inclusion sociale et suivi des droits de l'enfant	700	6 000	6 700
Composante intersectorielle	1 200	1 000	2 200
Total	3 867,5	56 000	59 867,5

Coordination du programme et gestion des risques

43. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux. Il permet de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats et des ressources allouées au programme à l'échelle nationale. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

44. L'équipe de pays des Nations Unies mettra au point des mécanismes visant à coordonner la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNUAD. Des plans de travail annuels seront élaborés avec les partenaires du gouvernement pour mettre en œuvre le programme de pays. Le cas échéant, les plans de travail seront établis en collaboration avec d'autres membres d'équipe de pays des Nations Unies.

45. L'UNICEF effectuera un suivi attentif du programme de pays par l'intermédiaire d'examen périodiques du programme et d'examen semestriels en présence des partenaires de mise en œuvre, tout en veillant à la conformité avec le cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces. L'analyse de la situation, associée aux résultats des examens périodiques du programme et des évaluations des risques, permettra à l'UNICEF d'identifier les risques émergents liés au programme, de les atténuer et d'y remédier.

46. L'évaluation des risques liés au programme de pays souligne l'insuffisance du financement pour les activités du bureau de pays relatives au programme, aux situations d'urgence, à la sûreté et à sécurité. Les efforts de mobilisation de ressources seront donc intensifiés. Dans le cas de la signature d'un accord de paix, un soutien international au processus de transition peut tout à fait accroître la

disponibilité des ressources d'assistance pour la Colombie, du moins à court terme. L'UNICEF développera des stratégies innovantes pour mobiliser des ressources et continuer à diversifier sa base de financement. Des ressources supplémentaires pour les processus de justice transitionnelle, de désarmement, démobilisation et réintégration et de consolidation de la paix seront gérées par le bureau de pays en tant qu'autres ressources-fonds d'urgence favorisant une augmentation provisoire des activités programmatiques sans modifier la structure de base du bureau de pays.

47. L'UNICEF continuera de participer au système de gestion de la sécurité des Nations Unies en conformité absolue avec les normes minimales de sécurité opérationnelle. Le bureau effectuera un suivi des indicateurs relatifs aux catastrophes naturelles et anthropiques et mettra régulièrement à jour le système d'alerte et d'action rapides de l'UNICEF. Ceci comprendra des activités de réduction des risques de catastrophe afin de renforcer la résilience, la préparation aux situations d'urgence et les capacités d'intervention au niveau local.

Suivi et évaluation

48. L'UNICEF, le Ministère des affaires étrangères, l'Agence présidentielle de coopération et le Département national de planification (DNP) assureront conjointement un suivi de la mise en œuvre du programme de pays aux côtés des principaux organismes sectoriels concernés. Des réunions régulières et des examens sur le terrain seront menés. Le bureau de pays organisera des réunions d'examen annuelles ainsi que des examens portant sur l'égalité des sexes afin de faire état des progrès réalisés par rapport aux objectifs et, si nécessaire, de procéder à des ajustements.

49. Le programme appuiera les décisions et stratégies importantes sur des données fiables concernant les principaux facteurs et goulots d'étranglement qui entravent le respect des droits des enfants. L'UNICEF encouragera une analyse plus systématique de la sensibilité au conflit pour comprendre le processus de transition à court et moyen terme vers la consolidation de la paix et la réconciliation.

50. L'analyse de situation sera mise à jour régulièrement en s'appuyant sur des données et des rapports fiables et sur des travaux de recherche sur la population au niveau sectoriel et infranational. Elle sera développée en collaboration avec les principaux interlocuteurs nationaux comme l'ICBF, le DNP, le Département de la prospérité sociale et le Bureau national de statistique. Les données et analyses échangées avec ces partenaires doivent influencer sur les processus de prise de décisions, d'affectation des ressources et d'adoption des stratégies destinés à transformer la vie des enfants. L'utilisation d'une analyse progressive de la situation permettra d'apporter des ajustements au programme. L'UNICEF collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies pour renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation nationaux et infranationaux ainsi que pour mettre en avant la situation des filles, des garçons et des adolescents dans le processus de suivi et d'évaluation du PNUAD.

51. Des efforts substantiels seront déployés pour l'évaluation des résultats du programme, notamment pour évaluer l'efficacité, la performance et l'impact des modèles pilotes susceptibles d'être appliqués à plus grande échelle par les partenaires nationaux. Le plan d'évaluation comprend les principaux processus d'évaluation que le programme cherche à appuyer dans les domaines clés concernant les enfants et les adolescents.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement de la Colombie et l'UNICEF, 2015-2019

Composante 1. Protection de l'enfance							
<p>Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 4, 19, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40 Priorités nationales : plan national de développement, « Tous ensemble pour un nouveau pays : paix, équité et éducation ». Piliers : paix et éducation. Stratégies transversales : sécurité, justice et démocratie en faveur de la consolidation de la paix; mobilité sociale.</p>							
<p>Résultats attendus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement impliquant l'UNICEF : consolidation de la paix. Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF (non disponibles à ce jour)</p>							
<p>Résultat associé au plan stratégique de l'UNICEF : protection de l'enfance.</p>							
Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars US) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
D'ici 2019, les organismes de protection de l'enfance et les autorités locales définiront et mettront en œuvre dans les zones géographiques prioritaires des programmes de justice transitionnelle et de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) performants axés sur la protection des enfants et des adolescents touchés par le conflit armé et sur la garantie de leurs droits.	<p>Nombre d'enfants associés aux groupes armés illégaux qui ont été libérés et réintégrés dans leurs familles et reçoivent une prise en charge et des services appropriés (par an) DR (2014) : 277 C (2019) : 800</p> <p>Pourcentage d'enfants reconnus comme victimes ayant accès à des processus de réparation administrative DR (2014) : 0,15 % C (2019) : 10 %</p>	<p>Archives de l'Institut colombien de protection de la famille (ICBF)</p> <p>Rapport du réseau national d'information du Groupe d'aide aux victimes</p>	<p>D'ici 2019, le système national d'aide et de réparation aux victimes (SNARIV) et le système national du bien-être familial auront renforcé leurs capacités à adopter et mettre en œuvre des mécanismes et des programmes de DDR spécifiques ainsi que des normes de lutte antimines à l'usage de la sensibilisation aux risques posés par les mines et du déminage humanitaire, s'adressant aux filles, aux garçons et aux adolescents touchés par le conflit armé.</p> <p>D'ici 2019, les autorités nationales et les acteurs concernés auront amélioré leurs capacités à garantir un système de justice transitionnelle pour les enfants tel que défini par la loi sur les victimes et la restitution des terres, notamment en ce qui concerne le droit à la vérité, à la justice, les réparations et les garanties de non-répétition.</p>	ICBF, Médiateur, Ministère de l'éducation, autorités locales, Groupe d'aide aux victimes, police, armée nationale, groupe de travail du mécanisme de surveillance et de communication de l'information créé par la résolution 1612 du Conseil de sécurité, Direction de la lutte antimines, <i>Colombia Joven</i> , ICBF, Médiateur, procureur général	467,5	29 000	29 467,5

<p>D'ici 2019, les enfants et les adolescents des zones géographiques prioritaires auront accès à un système de protection de l'enfance leur permettant de vivre à l'abri de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation, une attention particulière étant apportée à la lutte contre la violence sexiste.</p>	<p>Taux d'enfants signalés comme victimes de violence domestique (pour 100 000) DR (2013) : 62,52 C (2019) : 80,00</p> <p>Pourcentage d'examens médico-légaux associés à des infractions sexuelles présumées menés sur des enfants DR (2013) : 86,3 C (2019) : 86</p> <p>Nombre de filles, garçons et adolescents exposés à la violence sexuelle qui ont accès aux services de prévention et d'intervention pour la protection de l'enfance (ICBF), et les utilisent. DR (déc. 2013 – déc. 2014) : 12 149 C (déc. 2018 – déc. 2019) : 15 000</p>	<p>Service de médecine légale de l'Institut national de la santé</p> <p>ICBF</p>	<p>D'ici 2019, les filles, les garçons et les adolescents des zones géographiques prioritaires auront accès à des mécanismes performants leur permettant de participer aux processus de consolidation de la paix et de réconciliation, et les utiliseront.</p> <p>D'ici 2019, les organismes gouvernementaux et les réseaux de protection de l'enfance agissant au niveau national et local et auront les moyens de mettre en œuvre des mécanismes destinés à améliorer la coordination et l'utilisation d'un référentiel commun de normes pour la protection des enfants contre la violence, notamment la violence sexiste.</p> <p>D'ici 2019, les filles, garçons et adolescents issus des zones prioritaires à haut risque qui ont été exposés à la violence auront accès à des services de prévention et d'intervention pour la protection de l'enfance au sein de leurs communautés.</p> <p>D'ici 2019, les acteurs du système national du bien-être familial et les autorités compétentes dans les communautés prioritaires auront amélioré leurs connaissances et leurs aptitudes à apporter différents services aux enfants et aux adolescents contre la violence sexiste et à les en protéger, en s'attachant à prendre en compte les différences liées à l'âge, au sexe, à l'appartenance ethnique, au handicap et à l'orientation sexuelle.</p>				
---	--	--	--	--	--	--	--

Composante 2. Éducation inclusive							
<p>Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 2, 4, 28, 29, 30</p> <p>Priorités nationales : plan national de développement, « Tous ensemble pour un nouveau pays : paix, équité et éducation ». Pilier : paix. Stratégie transversale : sécurité, justice et démocratie pour la consolidation de la paix; mobilité sociale; bonne gouvernance.</p>							
<p>Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF : consolidation de la paix et développement durable</p> <p>Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF (non disponibles à ce jour)</p>							
<p>Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : éducation et WASH</p>							
Résultats du programme de pays de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars US)		
					RO	AR	Total
D'ici 2019, les filles, les garçons et les adolescents, dont ceux issus des zones touchées par le conflit, accéderont à un système éducatif équitable et inclusif contribuant à un processus de consolidation de la paix et de réconciliation durable, et s'y maintiendront.	<p>Nombre d'enfants non scolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire</p> <p>DR (2009) : 192 009 (primaire) et 263 002 (secondaire)</p> <p>C (2019) : à définir (primaire et secondaire)</p> <p>Taux de persévérance de la première à la onzième année</p> <p>DR (2012) : 39,3</p> <p>C (2018) : 48 %</p> <p>Pourcentage d'enfants fréquentant les écoles publiques qui ont amélioré leurs résultats lors du passage des tests standardisés « Saber »</p> <p>DR (2013) : 0 %</p> <p>C (2018) : 12 %</p>	<p>Initiative en faveur des enfants non scolarisés</p> <p>Étude du cas colombien (2011).</p> <p>Dossiers administratifs du Ministère de l'éducation</p>	<p>D'ici 2019, le Ministère de l'éducation et les autorités territoriales auront renforcé leurs capacités à offrir aux filles, aux garçons et aux adolescents des solutions d'éducation de qualité et à réduire les facteurs d'abandon scolaire.</p> <p>D'ici 2019, les écoles, les autorités locales, les communautés les plus vulnérables au conflit armé et le Ministère de l'éducation seront mieux équipés pour apporter des services adaptés qui garantissent le droit à l'éducation à toutes les filles, à tous les garçons et à tous les adolescents ainsi qu'aux enseignants vivant ou revenant dans ces communautés.</p> <p>D'ici 2019, les écoles et les communautés auront accès à des outils validés pour mettre en place et promouvoir en milieu scolaire des initiatives portant sur la consolidation de la paix, la réconciliation et la résilience.</p> <p>D'ici 2019, le Ministère de l'éducation, les organismes infranationaux accrédités et les autorités locales des municipalités prioritaires auront amélioré leurs capacités à procurer aux filles, aux garçons et aux adolescents autochtones et afro-colombiens des environnements d'apprentissage culturellement adaptés dans le but d'obtenir de meilleurs acquis scolaires.</p>	Ministère de l'éducation, secrétariats locaux, organisations autochtones et afro-colombiennes	1 000	14 000	15 000

Composante 3. Survie et développement de l'enfant							
Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 2, 4, 6, 24 Priorités nationales : plan national de développement, « Tous ensemble pour un nouveau pays : paix, équité et éducation ». Piliers : équité et paix. Stratégies transversales : mobilité sociale, bonne gouvernance.							
Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF : développement durable Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF (non disponibles à ce jour)							
Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : santé et nutrition.							
Résultats du programme de pays de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (milliers de dollars US)		
					RO	AR	Total
D'ici 2019, les filles et les garçons âgés de moins de 5 ans issus des communautés rurales, autochtones et afro-colombiennes bénéficieront de la mise en œuvre culturellement adaptée de la stratégie nationale <i>De Cero a Siempre</i> et d'autres politiques applicables.	Ratio de mortalité maternelle dans les zones rurales à faible densité DR (2013) : 105,2 C (2018) : 80 Nombre de naissances vivantes assistées par du personnel de santé qualifié DR (2013) : 655 218. C (2019) : 655 000 Nombre de jeunes enfants bénéficiant d'une aide complète dans le cadre de la stratégie <i>Cero a Siempre</i> DR (2014) : 1 051 000 C (2019) : 2 000 000 Nombre d'enseignants qualifiés dans la prise en charge intégrale des jeunes enfants DR (2014) : 49 672 C (2018) : 100 000	Rapport de statistiques de l'état civil, Bureau national de statistique Archives des services de développement de la petite enfance (DPE)	D'ici 2019, les autorités locales et les prestataires de services auront renforcé leurs capacités à mettre en œuvre des interventions culturellement adaptées et s'appuyant sur les communautés afin de prévenir la malnutrition, la morbidité et la mortalité maternelles et de l'enfant, y compris les maladies non transmissibles. D'ici 2019, l'ICBF aura validé des normes de qualité culturellement adaptées permettant de déployer des stratégies de prise en charge intégrale pour le développement de la petite enfance (DPE) qui impliquent la participation des familles et des centres pour le développement de l'enfant. D'ici 2019, les familles auront renforcé leurs compétences parentales favorisant une relation enfant/responsable de qualité, afin d'offrir un environnement domestique sûr et stimulant et de développer des mentalités et des comportements sexospécifiques qui permettent de prévenir la violence, la maltraitance ou la négligence. D'ici 2019, les organismes autochtones et afro-colombiens auront accru leurs connaissances et leurs capacités à demander des services de DPE, de santé et de nutrition culturellement adaptés et de qualité.	Ministères de la santé et de l'éducation, ICBF, UNFPA, ONU-Femmes, Organisation panaméricaine de la santé, autorités autochtones et afro-colombiennes	500	6 000	6 500

Composante 4. Inclusion sociale et suivi des droits de l'enfant							
<p>Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 3, 4, 12, 13, 15</p> <p>Priorités nationales : plan national de développement, « Tous ensemble pour un nouveau pays : paix, équité et éducation ». Pilier : paix. Stratégie transversale : sécurité, justice et démocratie pour la construction de la paix; mobilité sociale; bonne gouvernance.</p>							
<p>Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF : consolidation de la paix</p> <p>Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF (non disponibles à ce jour)</p>							
Résultat associé au plan stratégique de l'UNICEF : inclusion sociale							
Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Résultats indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (milliers de dollars US) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
D'ici 2019, les organismes publics et les acteurs de la société civile définiront, mettront en œuvre et évalueront davantage de budgets et de politiques publiques efficaces axés sur la réduction des inégalités et la garantie des droits des filles, des garçons et des adolescents.	<p>Nombre de jeunes enfants bénéficiant du programme social RED UNIDOS qui leur donne accès une aide complète DR (2014) : 416 169 C : à définir</p> <p>Incidence de la pauvreté multidimensionnelle chez les enfants DR (2011) : 34 % C (2019) : 24 %</p> <p>Calcul officiel des dépenses sociales en faveur des enfants exprimées en part du PIB DR : aucun C : production de rapports annuels</p>	<p>Rapports nationaux sur la pauvreté (Bureau national de statistique)</p> <p>Examens des budgets nationaux et des dépenses publiques</p>	<p>D'ici 2019, les principaux organismes du système de protection sociale disposeront des données, outils et capacités pour réduire la pauvreté chez les enfants en faisant participer la société civile et le secteur privé.</p> <p>D'ici 2019, les organes de décision chargés de la politique sociale au niveau national et infranational auront accru leurs capacités à mettre en place et à coordonner des politiques, des programmes et des budgets adaptés aux enfants.</p> <p>D'ici 2019, les autorités gouvernementales seront dotées des moyens leur permettant de mettre en œuvre des stratégies et des mécanismes validés afin de garantir la participation effective des enfants et des adolescents dans le cadre des politiques nationales et infranationales correspondantes.</p> <p>D'ici 2019, le gouvernement et la société civile utiliseront des outils et des données validés pour effectuer un suivi régulier de la situation des enfants et pour évaluer les programmes et les politiques qui y sont liés.</p> <p>D'ici 2019, le gouvernement et la société civile utiliseront des outils et des données validés pour effectuer une évaluation et un suivi réguliers des budgets et des dépenses en faveur des enfants.</p>	<p>ICBF, Ministère de l'intérieur, Département national de planification (DNP), Agence nationale de lutte contre la pauvreté extrême, autorités locales</p> <p>Partenariat <i>Hechos & Derechos</i>.</p>	RO	AR	Total
					700	6 000	6 700
Total des ressources					3 867,5	56 000	59 867,5